



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1215

Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations et une artiste pour des interventions artistiques avec des écoles primaires publiques dans le cadre du projet Rue des Enfants, pour un total de 8 000 €

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1215 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 2 ASSOCIATIONS ET UNE ARTISTE POUR DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES AVEC DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PROJET RUE DES ENFANTS POUR UN TOTAL DE 8 000 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite développer une ville à hauteur d'enfants avec un volet ambitieux autour de l'apaisement, de la sécurisation, et plus généralement de la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches. La démarche « Rue des enfants », pilotée par la Ville et la Métropole de Lyon, s'inscrit dans cette dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants et à hauteur d'enfant. L'apaisement et la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches permettent d'améliorer et de sécuriser les cheminements des enfants et des parents, d'assurer un meilleur partage de l'espace public et d'agir sur la qualité de l'air par la suppression/diminution du trafic.

Depuis septembre 2020, 44 établissements (écoles élémentaires, maternelles et EAJE) répartis sur 27 sites d'intervention ont bénéficié d'une intervention sur l'espace public : des rues ont été piétonnisées ou apaisées en zone de rencontre ou des aménagements de voirie ont été réalisés pour faciliter/sécuriser les cheminements piétons et cycles.

En complément de ces aménagements urbains, l'année 2021 a été marquée par le souhait de lancement de projets artistiques sur plusieurs sites apaisés.

Trois écoles ont été fléchées « site pilote » pour des interventions artistiques pérennes. Ces interventions doivent permettre la réappropriation et la valorisation des espaces aux abords des écoles par une action collective, symbolique et artistique. Changer les perceptions urbaines et les usages des espaces environnants les établissements est une ambition centrale de la démarche « Rue des enfants ».

Les sites pilotes concernés en 2021 sont les groupes scolaires Meynis (3^{ème} arrondissement), Edouard Herriot (8^e arrondissement) et Joannes Masset (9^{ème} arrondissement).

Les propositions d'interventions artistiques peuvent être de plusieurs natures :

- semi-éphémères et pérennes : arts visuels (Street art, craie) ;
- ponctuelles : performances (spectacle vivant), animations/ateliers de pratique...

Les modes d'intervention associent à la démarche les directions des établissements scolaires et les équipes pédagogiques, ainsi que les enfants et les familles des écoles concernées. Les projets se déploient sur le temps scolaire mais peuvent s'articuler avec des activités périscolaires.

Pour les trois sites pilotes, les équipes de direction et les équipes pédagogiques des établissements ont souhaité la réalisation d'œuvres pérennes dans le domaine des arts visuels et arts urbains (street art). Les projets se dérouleront dans les écoles de jusqu'au

au printemps 2022 et pourront se prolonger dans le cadre de projets d'initiative locale en temps périscolaire.

Les modalités de déploiement de ces interventions sur les trois sites sont les suivantes :

➤ Ecole Meynis (3ème arrondissement)

Le collectif Superposition, et notamment l'artiste Thomas Latour qui réside dans le 3ème arrondissement, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur le sol de la rue. Au travers de 4 ateliers avec des classes de CE2 et CM1, une vingtaine d'enfants ont participé activement à la conception de l'œuvre. De l'appropriation des techniques de l'art à l'initiation à la peinture acrylique, les enfants ont été invités à travailler sur des formes artistiques que l'on retrouve dans l'œuvre finale, réalisée en septembre 2021.

De nature pérenne, cette œuvre se veut aussi évolutive et participative avec la possibilité offerte aux enfants de s'exprimer librement, tout au long de l'année sur un espace de l'œuvre entièrement dédié à cela (quadrillage).

Montant de la subvention : 2500 euros

➤ Ecole Edouard Herriot (8e arrondissement)

L'artiste Lucie Albon, dessinatrice et autrice de bandes dessinées et de livres jeunesse, a été retenue pour réaliser une œuvre artistique sur les abords de l'école. Des ateliers de recherches graphiques seront menés avec les élèves (1 à 3 classes) sur trois demi-journées. Elèves et artiste détermineront collectivement le choix de l'œuvre à réaliser et participeront ensuite à sa réalisation sur les murs de la rue. Des éléments au sol pourront être ajoutés à la fresque murale. Les premières rencontres débiteront en décembre 2021 et les ateliers se dérouleront au printemps 2022.

Montant de la subvention : 2500 euros

➤ Ecole Joannes Masset (9ème arrondissement).

Le collectif La Coulure, et notamment l'artiste Renaud Gobert, a été retenu pour réaliser une œuvre artistique sur les abords de l'école. Après un temps de rencontre avec l'artiste, des ateliers de recherches graphiques seront menés avec les élèves (4 classes de CE2 à CM2) sur trois demi-journées. Ils réaliseront dans un premier temps de grands panneaux qui seront accrochés sur la façade de l'immeuble attenant à l'école, auxquels s'ajoutera un travail de grande fresque murale (4 jours de réalisation collective). Les premières rencontres débiteront en novembre 2021 et les interventions s'échelonneront jusque le printemps 2022.

Montant de la subvention : 3000 euros

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Des subventions de fonctionnement d'un montant global de 8000 € pour l'année 2021 sont allouées à:
 - l'association Superposition pour un montant de 2 500 €;

- l'association la Coulure pour un montant de 3 000 €;
- l'artiste Lucie Albon pour un montant de 2 500 €

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSURG, LC 106847, chapitre 65, fonction 30, nature comptable 65748

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET